

Bourse BC2 « Pratiques innovantes en planification et aménagement »

DESCRIPTION

La bourse BC2 « Pratiques innovantes en planification et aménagement », d'une valeur de jusqu'à 5 000 \$, est attribuée tous les deux (2) ans à une étudiante inscrite ou un étudiant inscrit au programme de Maîtrise en environnement et développement durable, de préférence, en option « Perspectives d'aménagement ».

La bourse récompense une étudiante ou un étudiant qui se distingue par son potentiel exceptionnel à apporter une contribution au champ de l'aménagement et/ou de l'urbanisme et ceci, par un projet de recherche ou de stage innovant en matière de planification et d'intégration de l'environnement et/ou du développement durable.

Le projet pourrait être poursuivi dans le cadre d'un projet de recherche (pour la maîtrise avec mémoire) ou dans un milieu pratique (pour la maîtrise avec stage) et dans les deux cas, devrait apporter des retombées innovantes pour la pratique professionnelle.

La bourse permettra de couvrir, entre autres, les frais d'activités réalisées dans le cadre du projet de recherche, d'une formation/activité de perfectionnement, de production d'une publication didactique sur le sujet au choix de l'étudiante ou de l'étudiant, ou la réalisation d'un stage non rémunéré.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être inscrite ou inscrit à la Maîtrise en environnement et développement durable et y avoir complété au moins un trimestre universitaire;
- Être inscrite ou inscrit, de préférence, en option « Perspectives d'aménagement ». Les autres candidatures seront toutefois considérées;
- Avoir déposé un dossier de candidature contenant la description de son projet, de la pratique innovante en planification et/ou aménagement explorée et de sa démarche;
- Avoir obtenu une moyenne générale d'au moins 3,6 sur 4,3 pour ses études à la maîtrise en cours;
- Ne pas avoir terminé le programme de Maîtrise en environnement et développement durable (l'étudiante ou l'étudiant peut être en cours de rédaction);
- Pour les étudiants ayant un projet de stage, celui-ci doit être non rémunéré.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Doit être transmis dans un seul fichier PDF avec les éléments ci-dessous dans cet ordre :

1. Lettre de présentation décrivant les motivations pour l'obtention de la bourse et son impact dans l'atteinte des objectifs visés dépendamment de l'étape de réalisation du projet (démarrage, mi-parcours ou fin de réalisation-rédaction), (1 page);
2. Présentation sommaire du projet, décrivant la pratique innovante en planification et/ou aménagement explorée, la démarche/méthodologie adoptée et les retombées (entre 1 et 3 pages);
3. Curriculum vitae précisant les formations suivies de même que les prix et bourses obtenus et les expériences de travail pertinentes;
4. Relevé de notes de l'automne 2023 (non-officiel tiré du Centre étudiant, disponible à compter du 25 janvier 2024) pour les études à la Maîtrise en environnement et développement durable;
5. S'il y a lieu dans le cas d'un stage, une attestation que celui-ci est non rémunéré (ou que la compensation prévue pour le stage couvre seulement les frais de subsistance).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation repose sur les composantes suivantes :

- La qualité du projet ou de l'activité proposée;
- Le caractère innovateur du projet pour la pratique professionnelle;
- L'excellence académique du candidat.

COMITÉ D'ATTRIBUTION

Les bourses seront décernées par le comité d'attribution de la Faculté des arts et des sciences.

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS

Les boursières et les boursiers seront invités à partager avec le donateur un compte rendu des activités réalisées dans le cadre de leur projet de recherche ou du rapport de stage, le cas échéant. Dès l'accord obtenu de la part de l'étudiante ou de l'étudiant, une invitation lui sera envoyée pour présenter ses travaux au bureau de BC2 à Montréal.

LE CALENDRIER

- Période pour le dépôt de candidatures : 15 janvier au **15 février 2024**;
- Période d'analyse des dossiers : 16 février au 29 mars 2024;
- Annonce du récipiendaire de la bourse : à partir de la fin mars 2024.

ENVOI DES CANDIDATURES ET PERSONNE-RESSOURCE

Envoi des candidatures **avant le 15 février 2024, à 23 h 59** à :

Annie Aubin, analyste : bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca

Un accusé de réception pour votre candidature vous sera transmis, si ce n'est pas le cas après 72 heures ouvrables, veuillez faire un suivi à cette même adresse courriel. Aucun dossier ne sera accepté après cette échéance.

PRÉSENTATION DE BC2 GROUPE CONSEIL INC.

Bureau d'études et de services-conseils de propriété entièrement québécoise, BC2 œuvre dans les domaines de l'urbanisme, l'architecture de paysage, le design urbain et la planification stratégique en plus de proposer des services en récréotourisme, participation publique, design graphique et géomatique. BC2 déploie créativité et innovation pour l'aménagement d'espaces et la mise en œuvre de stratégies à long terme. En préconisant une approche structurante et réfléchie, ses experts contribuent à l'amélioration de milieux de vie à échelle humaine et créent des espaces actifs, viables économiquement et socialement engageant.